



COUPE DE FRANCE
FFSA
SLALOMS



3ème SLALOM CHAMBLEY PLANET'AIR

Dimanche 11 Août 2013

REGLEMENT PARTICULIER

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CHAMBLEY organise les 10 et 11 Août 2013 avec le concours de l'Ecole de conduite et pilotage Francis MAILLET Compétition une épreuve automobile régionale de slalom dénommée:

3ème Slalom CHAMBLEY PLANET'AIR

Cette épreuve compte pour la Coupe de France des Slaloms 2013 et pour le Trophée 2013 des Slaloms du Comité Régional Lorraine-Alsace du Sport Automobile.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional du Sport Automobile Lorraine-Alsace sous le N° 21 en date du 23 avril 2013, et enregistré à la Fédération Française du Sport Automobile sous le permis d'organisation N° R221 en date du 30 avril 2013.

ARTICLE 1 p - ORGANISATION DE LA COURSE

Article 1.1 p – OFFICIELS :

Directeur de Course :	Gilbert CLAUDE	Licence N° 30132
Directeur de Course Adjoint :	Jean Claude HECTOR	Licence N° 1805
Responsable sécurité du parcours :	Laurent VAIMBOIS	Licence N° 110391
Président du Collège des Commissaires Sportifs :	Michel POIVEY	Licence N°12507
Commissaires Sportifs :	Didier GERARDIN Jacqueline BERGAMI	Licence N°19652 Licence N°6284
Commissaire Technique Responsable Commissaires Techniques	Gérard PROTOIS Emile TENA Denis PANTEGHINI	Licence N° 1906 Licence N° 124058 Licence N°123150
Chargé des Relations avec les Concurrents :	Jean Michel HENRY	Licence N° 15551
Chronométrage – Informatique Classements :	Claude Brandenburg Thierry Stoeckle	Licence N° 19522 Licence N° 3500
Médecin :	Gilles DOLLANDER Francis MAILLET	Licence N° 23260 Licence N° 12821
Commissaires de l'ASA CHAMBLEY et des ASA amies		

Article 1.2 p – HORAIRES :

- Clôture des Engagements : Mardi 06 Août 2013 à 24H00
- Publication de la Liste des Engagés : Jeudi 08 Août 2013
- Vérifications Administratives : Samedi 10 Août 2013 de 16H00 à 19H00.
(Vérifications Facultatives)
Dimanche 11 Août 2013 de 07H00 à 08H30.
- Vérifications Techniques : Samedi 10 Aout 2013 de 16H15 à 19H15.
(Vérifications Facultatives)
Dimanche 11 Août 2013 de 07H15 à 08H45.
- 1ère Réunion du Collège
des Commissaires Sportifs : Dimanche 11 Août 2013 à 07h45.
- Affichage de la Liste des Concurrents autorisés à prendre part aux essais le
Dimanche 11 Août 2013 à 09h30
 - Essais Libres : Dimanche 11 Août 2013 de 10h00 à 10h45.
 - Essais Chronométrés : Dimanche 11 Août 2013 de 11h00 à 12h00
- Affichage de la liste des Concurrents autorisés à prendre part à la course le
Dimanche 11 Août 2013 à 12h30
- Briefing des Pilotes : Dimanche 11 Août 2013 à 10H45 au Départ.
 - 1ère Manche de 14H00 à 15H00
 - 2ème Manche de 15H15 à 16H15
 - 3ème Manche de 16H30 à 17H30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

- Parc Fermé Final : à l'issue de la dernière manche de course dans l'enceinte du circuit et obligatoire sous peine d'exclusion.
- Affichage des Résultats officiels provisoires : 30 mn après l'entrée du dernier concurrent au parc fermé.
- Remise des Prix : à 18h15 sous le hangar Francis MAILLET Compétition.

Article 1.3 p – VERIFICATIONS :

Voir article 1.2 p

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées à :

Garage Francis MAILLET Compétition, Hangar 110 - Base de CHAMBLEY PLANET'AIR
54470 – SAINT JULIEN LES GORZE.

Taux horaire de la main d'œuvre = 60€00 TTC.

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle, soit le 11 août à 8h45.

Article 1.5 p – DISPOSITIONS PARTICULIERES :

- Par le seul fait de son engagement, tout concurrent adhère sans restriction au présent règlement, ainsi qu'aux règlements établis par la FFSA et déclare en acceptant toutes les dispositions, ainsi que les décisions des organisateurs pour les cas non prévus (force majeure...).
- Tout concurrent dont l'attitude, tant au cours de l'épreuve elle-même, que lors de la remise des prix, serait incorrecte, soit par ses propos, soit par ses actes (tricherie, détournement d'objets, etc.), sera rayé du classement de l'épreuve sans préjudice des sanctions dont il pourra faire l'objet de la part de la FFSA.
- Pour prétendre figurer au classement final de l'épreuve, obligation est faite de participer aux 3 manches.

ARTICLE 3 p – CONCURRENTS ET PILOTES

Article 3.1 p - ENGAGEMENTS :

- Les engagements seront reçus, accompagnés des frais de participation, à partir de la parution du présent règlement jusqu'au 07 Août 2013 à l'adresse suivante :
ASA CHAMBLEY – Chambley Planet'Air – 54470 HAGEVILLE
La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le mardi 6 août à 24 heures.

- Les frais de participation sont fixés à 200€, réduits à **100€00** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et à **90€00** pour les concurrents de l'ASA Chambley ou pour les écuries engageant au minimum 5 concurrents par le même courrier et à condition que ces concurrents prennent le départ.
- **Challenge** : les concurrents participants au 3^{ème} Slalom de Chambley le 11 août, au 8^{ème} Slalom de Wasselonne le 15 août et au 13^{ème} Slalom des Trois Frontières du 18 août bénéficieront d'une remise de 20 € par épreuve, soit un total de 240 € pour les frais de participation des 3 slaloms.
- Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision
- **Forfait** : Conformément à la réglementation fédérale, tout concurrent devra notifier son forfait par lettre, par mail ou par fax 24 heures avant le début du meeting pour obtenir un remboursement des frais de participation.

ARTICLE 4 p – VOITURES ET EQUIPEMENTS

Article 4.1 p – VOITURES ADMISES :

- Le nombre des concurrents admis est fixé à 90 dont 20 peuvent être réservés aux concurrents du groupe LOISIR.
- Double monte admise, une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.
- Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms (voir tableau épreuves).

Article 4.2 p – CARBURANT – PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS :

- Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Article 4.2.7 p – ECHAPPEMENT:

- Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 5 p – PUBLICITE

- Les publicités obligatoires et optionnelles feront l'objet d'un additif ultérieur.

ARTICLE 6.p – SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les épreuves.

Article 6.1p. – Parcours :

- Le 3^{ème} Slalom de CHAMBLEY PLANET' AIR comprend une épreuve de vitesse et de maniabilité chronométrée de 1600 m en 3 manches sur un parcours tracé sur une partie du Circuit de Chambley – Francis Maillet Compétition

Article 6.3 p – FILE DE DEPART :

- Lieu : sortie parc concurrent.
- Rappel : les concurrents devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant l'heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai pourra être exclu de la manche.

Article 6.5 p – PARC CONCURRENTS :

- Le parc concurrent sera situé sur le parking du site de l'Ecole de Conduite Francis Maillet Compétition. Les remorques devront être garées sous la responsabilité du chef de parc à l'endroit indiqué. Toute assistance doit être munie d'un extincteur de 5kg et d'une bâche étanche sous la voiture sous peine de pénalité.

Article 6.6 p – PARC FERME FINAL :

- Voir article 1.2 p

Article 6.7 p – TABLEAUX D'AFFICHAGE :

- Les tableaux d'affichage seront placés pendant les essais et la course au parc concurrent et en « pré-grille » à hauteur de la file de départ.

